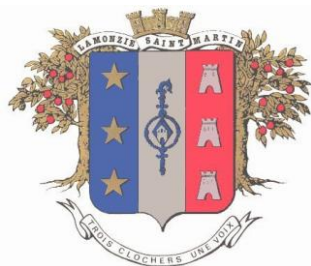


**MAIRIE
de
LAMONZIE SAINT MARTIN**



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 DECEMBRE 2023**

Le 5 décembre deux mille vingt-trois à 20 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de Lamonzie-Saint-Martin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Thierry AUROY PEYTOU, Maire de Lamonzie-Saint-Martin.

Date de convocation du conseil municipal : 30 novembre 2023

Nombre de membres :

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 16

Excusés : 4

Absents : 5

Présents : Jean-Pierre FRAY, Nathalie MURAT-GEVRIN, Jean-Pierre MAUVAIS, Xavier FAURE, Patrice DOUBLET, Bruno NOREVE, Karine SERGENTON, Sandra PAYEUR-FERNANDES, Amandine FONSEGRIVE, David GUILLOT, Benoît LASSERRE, Nicole COLAS, Jacques BORSATO, Sandra HEBLE, Catherine LAROCHE, Marie-Thérèse COLORADO, Thierry AUROY-PEYTOU

Procurations :

Françoise PAUTY pour Sandra HEBLE

Isabelle HIERNARD pour Catherine LAROCHE

Jean-Claude DEGAUGUE pour Thierry AUROY PEYTOU

Maryline TRUEL pour Nicole COLAS

Pierre GANDELIN pour Jacques BORSATO

Absents excusés :

Françoise PAUTY, Isabelle HIERNARD, Pierre GANDELIN, Maryline TRUEL, Jean-Claude DEGAUGUE

Absent non excusé : Elodie TRAQUET

Secrétaire de séance : Karine SERGENTON

FINANCES

1. DELIBERATION CESSION DE TRACTEUR TONDEUSE

Rapporteur : Jean Pierre MAUVAIS

Monsieur le Maire, indique au Conseil Municipal que le véhicule tondeuse à gazon frontale GRILLO FD900 immatriculé FG-404-VT, acquis par la Collectivité en date du 07/06/2019, dont le kilométrage s'élève à 900 kms, va être repris du fait de l'acquisition en crédit-bail d'un nouveau tracteur autoporté Gianni Ferrari Turbo 2 pour le remplacer.

Suivant avis de l'entreprise il est proposé un prix de cession de 11 490 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à vendre en l'état le véhicule tondeuse à gazon frontale GRILLO pour un prix de cession de 11 490 euros.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et à faire toutes les démarches après des autorités administratives compétentes.

2. DELIBERATION TRANSFERT DE CREDITS DANS LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Rapporteur : Maïté COLORADO

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des modifications qu'il souhaiterait apporter dans la section d'investissement et présente ensuite le tableau suivant en récapitulatif :

DESIGNATION	PREVISION BP + DM	Variation	TOTAL
	Chapitre 21 - Immobilisations corporelles		
2116 – Cimetières	11 749.00 €	+ 1000.00 €	12 749.00 €
2158 – Autres installations, matériel et outillages techniques	43 609.02 €	- 1 000.00 €	42 609.02 €
TOTAL CHAPITRE 21	256 851.26 €	# 0.00 €	256 851.26 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE la décision modificative n°2 transfert de crédit dans la section d'investissement du budget principal 2023 comme indiqué ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

AFFAIRES GENERALES

3. DELIBERATION ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL

Rapporteur : Le Maire

Monsieur le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à signer le contrat CNP Assurances pour l'année 2024

INFORMATION DIVERSE

Présentation du nouveau logo de la Commune

Point étape du SMD3 – la Commune sera équipée en fin d'été avec les containers de porte à porte

Proposition d'achat de la maison de la voie ferrée derrière le site qui va accueillir le Carrefour

Contact – une concertation des domaines sera faite

Projet de délimiter les zonages dédiés au photovoltaïque

Fin de la séance

22h30